

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023

<p>L'an deux mille vingt-trois, le 18 Décembre à 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.</p>	<p>PRESENTS : M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - M. BIASON Christophe - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme DIMIER Brigitte - Mme CHEVALIER Maryse - Mme RAT Christine - M. CINTRACT Stéphane - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - M. LE HELLEY Johnny - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline.</p>
<p>Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; Mme Maryse CHEVALIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	<p>Pouvoirs : Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. REVEILLAULT Nicolas) - Mme COURTOIS Christelle (donne pouvoir à M. Sébastien BLAIN) - M. BIGNET Grégory (donne pouvoir à M. GALARD Pascal) - Mme VACHON Christèle (donne pouvoir à Mme SIBILEAU Ghislaine) - Mme ALOIN Séverine (donne pouvoir à M. DESFEUX Gervais)</p>
	<p>Excusé : M. MICHAUD Mickaël-Mme TOUZALIN Stéphanie</p>

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2023.

Adopté à l'unanimité

Présentation des décisions du maire

DATES	NUMERO	INTITULÉ		
18/01/2023	<u>1</u>	Contrat de vérification électriques gaz SOCOTEC ST CYR		
23/01/2023	<u>2</u>	Signer une convention de mise à disposition de la balayeuse 2023		
02/02/2023	<u>3</u>	Acter en justice cassation affaire Deshouillière		
20/02/2023	<u>4</u>	Demande de subvention ANS - terrain de foot 5		
09/06/2023	<u>5</u>	Demande de subvention ACTIV - équipements écoles		
08/06/2023	<u>6</u>	Demande de subvention ACTIV - Equipements divers		
08/06/2023	<u>7</u>	Demande de subvention ACTIV - Sobriété énergétique		
24/07/2023	<u>8</u>	Demande de subvention TNE		
24/07/2023	<u>9</u>	Demande de subvention ACTIV 4 - TNE		
25/07/2023	<u>10</u>	Assurance DO TRC maison pluridisciplinaire		
08/09/2023	<u>11</u>	Mission de MO - maison pluridisciplinaire - rémunération définitive		
12/12/2023	<u>12</u>	Avenant au Contrat de vérification butts APAVE BEAUMONT		

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

1. Convention de partenariat DINER QUIZZ avec le centre culturel des Minimes.

Le centre culturel des Minimes à Châtellerault propose une soirée diner quizz aux jeunes de la maison des jeunes. Cette rencontre a pour objectif de :

- Permettre aux adolescents des différents quartiers et secteurs jeunes de se rencontrer dans un environnement nouveau et de partager des temps d'information et de découverte dans le cadre d'une action santé ludique.
- Favoriser les échanges entre les animateurs, les intervenants santé et les jeunes.
- Mutualiser les moyens financiers, humains et matériels des différentes parties.

Cette rencontre sera facturée 180 € (compris dans le budget de la maison des jeunes). Il sera demandé une participation au tarif unique de 5 € par jeune.

Sur proposition de l'adjointe au service « enfance jeunesse » et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer la convention et la demande de participation de 5 € aux jeunes qui y participent.

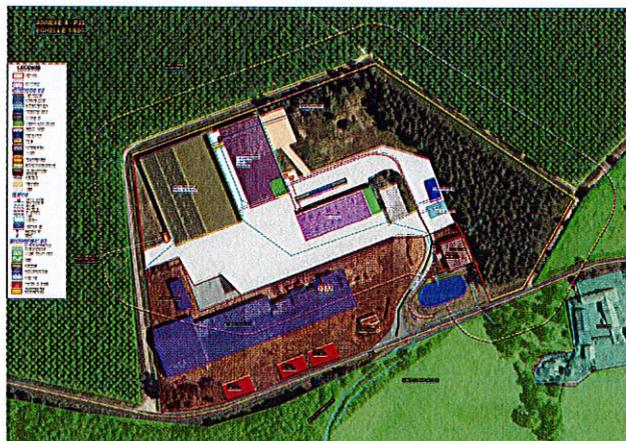
Adopté à l'unanimité.

2. Enquête publique COOPERATIVE DE LA TRICHERIE.

La coopérative de la Tricherie souhaite lancer la fabrication d'isolant pour le bâtiment à partir de pailles sur la commune de Bonneuil-Matours, activité figurant à la nomenclature des installations classées et pour laquelle la commune rentre dans le périmètre.

Jacky SZUNIEWIEZ, adjoint à la voirie, a étudié le dossier.

La Coopérative a acheté l'ancienne usine du Pinail. Les zones de stockage se situent dans les bâtiments arrières.



La Coopérative stocke des ballots qu'elle transforme en ballots plus petits de 18kg surcompressés.

L'unité de stockage et de transformation sera complètement automatisée.

La puissance utilisée est de 1 000 kwatt

Les ilots de pailles sont séparés de plus de 10 m pour éviter la propagation du feu.

L'eau de pluie est récupérée et stockée et à l'aide d'un surpresseur création d'un rideau d'eau si besoin.

Des panneaux photovoltaïques sont installés sur une partie des bâtiments pour être en autoconsommation.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Tout est prévu pour sécuriser l'ensemble et éviter tout impact environnemental.

Gervais DESFEUX : Est-ce que cette création va entraîner une augmentation du trafic routier ?

Jacky SZUNIEWIEZ : Il sera moins important que l'ancienne usine PLF.

Gervais DESFEUX : A noter qu'il existe bien une réserve naturelle régionale à de moins de 70 Km de cette installation.

Le Maire : Nous ne sommes pas obligés de donner notre avis. On peut donner un avis tacite.

Sébastien BLAIN : Il y a déjà eu un incendie chez PLF mais grâce aux pare-feux existants et à la bonne intervention des pompiers, tout a bien fonctionné, ainsi par crainte d'un déploiement du feu plus important, il serait intéressant de donner notre avis.

Hugo GITTON : la densité des ballots étant très importante, le produit est très peu inflammable car il y a moins d'air donc moins d'impact d'incendie.

Le Maire remerciement Jacky SZUNIEWIEZ pour son travail sur l'analyse de cette enquête.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne un avis favorable à l'enquête publique sur cette installation classée sur la commune de Bonneuil Matour, en notant qu'il existe bien une réserve naturelle régionale à de moins de 70 Km de l'établissement.

Adopté à l'unanimité.

3. Contrat de location pour la maison DIF.

Un agent municipal d'origine Ukrainienne est à la recherche d'un logement provisoire. Dans l'attente de la vente de la maison DIF, située sur Saint-Cyr, il est proposé de la loger sur une période ne dépassant pas la fin avril 2024. Pendant cette période, elle paiera un loyer à la commune. Elle fera en parallèle le nettoyage et rangement de cette maison, contre rétribution afin de la préparer à la vente (complément d'heure sur son temps de travail).

Il est donc proposé un contrat de location à usage d'habitation principale meublée. Pour un loyer de 420 € mensuel charges comprises. Aucune indexation ne sera appliquée.

Le contrat débutera à la prise du bien par l'agent.

Sur proposition de Marie-Jeanne BRIMAUD, adjointe aux affaires sociales, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjointe déléguée à signer le contrat de location à usage d'habitation principale meublée pour un loyer de 420 € mensuel, charges comprises pour la location de la maison DIF.

Adopté à l'unanimité.

4. Signature d'un nouveau marché d'assurance.

Le contrat d'assurance de la commune se termine le 31/12/2023. Une consultation a été lancée le 18 juillet pour une remise des offres le 26 octobre 2023. Une seule assurance a répondu à tous les lots : l'entreprise SMACL (actuel assureur).

Le nouveau marché sera conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Désignation du lot	Cotisation actuelle en € TTC	Résultat du marché en € TTC
Domage aux biens	9 975.81	10 358.44
Responsabilité civil	1 563.88	1 962.03
Véhicules à moteur	3 845.76	8 161.00
Protection juridique	542.21	623.70
Protection fonctionnelle agents/élus	165.91	225.25
TOTAL	16 093.56	21 330.42

Soit une augmentation de 32.54 %

Sébastien Blain : l'augmentation est importante.

Il est difficile aujourd'hui pour les communes de se faire assurer. L'AMF a fait remonter auprès de l'Etat ces difficultés et les prix exorbitants appliqués par les assureurs.

Sur proposition de Pascal GALARD, l'adjoint aux finances, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le marché d'assurance pour tous les lots avec la société SMACL.

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Total : 24

Votants : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1 Sébastien BLAIN

5. Achat de la parcelle ZD 184 aux consorts CYR

Dans la continuité de la succession de Mr ROBERT CYR, les enfants CYR proposent de vendre à la commune la parcelle ZD 184 de 9360 m² pour le prix de 5 000 €. Les frais de notaire seraient à la charge de la commune. Cet emplacement réservé servirait d'extension du cimetière ou des services techniques.

Sébastien BLAIN : Il y a des tarifs différents selon la qualité des terres mais vu la situation, il n'y a pas beaucoup de choix. Il y a un fermage actuellement, est ce qu'on le continue ?

Le Maire : oui on continuera le fermage. Des indemnités d'éviction seront à remettre à la fin du fermage (cout connu dans le domaine agricole)

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte la proposition d'achat de la parcelle ZD 184 pour un montant de 5 000 €,*
- accepte de prendre en charge les frais de notaire*
- autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à son application.*

Adopté à l'unanimité.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

6. Achat de la parcelle B1255 à la famille Boisgard.

Madame BOISGARD propose de céder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle B 1255 située à Puygachet, sur laquelle une croix est présente. Les frais de notaire seraient à la charge de la commune (estimé à 150 €). Les services techniques entretiennent déjà ce bout de parcelle.

Gervais DESFEUX : A-t-on le droit d'acheter un monument religieux ?

Sébastien BLAIN : La croix n'a pas de signification religieuse, elle servait de point pour faire payer les fermiers de Beaudiment.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *accepte la proposition d'achat de la parcelle B 1255 pour l'euro symbolique,*
- *accepte de prendre en charge les frais de notaire,*
- *autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à son application.*

Adopté à l'unanimité.

7. Signature d'une convention d'utilisation des biens avec l'association ESBSC.

Pour faire suite à plusieurs rencontres avec l'association du foot, il est proposé de signer une convention avec elle pour définir l'usage des locaux qui leur sont mis à disposition.

Sébastien BLAIN : Pourquoi n'y avait-il pas de convention avant ?

Le Maire : En effet, il n'y avait pas de convention avant c'est pourquoi on souhaite régulariser et ceci sur tous les bâtiments mis à disposition des associations pour sécuriser les choses.

Sébastien Blain : C'est pour moi une bonne chose car au-delà de la subvention qu'on leur verse, c'est une des associations qui dispose d'un ensemble de bâtiments le plus important, c'est bien de commencer par eux afin d'avoir un cadre en cas de problème.

Le Maire : Il existe déjà des conventions comme celle avec les Mousquetaires ou la TEAM910, on s'attachera à le faire pour les autres associations.

Gervais DESFEUX : Les consommations sont à la charge de la commune, que se passe-t-il si elle exagère ?

Pascal GALARD : si elle ne suit pas, on pourra leur interdire l'usage.

Le Maire : Il a été mis en place un suivi des consommations par bâtiments par la compta, donc on pourra contrôler régulièrement.

Gervais DESFEUX : au point 10, on ne parle pas d'affichage des sponsors, est ce qu'ils pourront le faire ?

Pascal GALARD : oui, c'est autorisé, on va le préciser dans la convention.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention qui régit l'usage des locaux mis à disposition de l'association ESBSC.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Adopté à l'unanimité.

8. Versement d'une subvention au CCAS.

Comme tous les ans, la commune verse une subvention d'équilibre au budget du CCAS. Au vu du compte administratif 2023 établi au 11/12/2023, il est proposé de verser la somme de 3000 €.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le versement de la somme de 3 000 € au budget du CCAS de la commune pour permettre l'équilibre du budget.

Adopté à l'unanimité.

9. Décision modificative n°4.

Au vu de différents éléments, il est proposé de passer une décision modificative selon les informations suivantes :

Intégration des écritures pour la parcelle A656 vendue à la Coopérative à l'euro symbolique et pour une valeur vénale de 500 €. Il s'agit d'opération d'ordre.

Les projecteurs de la salle socio-éducative ont été changés par des projecteurs en LED pour une valeur de 3 000 €, l'opération 11 salle des fêtes sera augmentée de 1 500 €.

Le budget ouvert pour le serveur de la mairie n'était pas suffisant pour 21.60 €, il est proposé de rajouter 30 € sur l'opération 12 mairie.

Les travaux de la gare ont entraîné un dépassement de 234.16 €, il est proposé d'augmenter l'opération 29 espaces publics de 240 €.

Suite au vol du camion des services techniques, il a fallu se rééquiper. Le nouveau camion d'occasion a été acheté pour une valeur de 39 000 €.

Les services techniques se sont également équipés de cuves à eaux pour une valeur de 1 140 €.

Avec ces 2 équipements, il est proposé d'augmenter l'opération 50 équipements services techniques de 40 100 €.

Le club de football ESBSC s'occupe des traçages des terrains. Il nous informe que le matériel nécessaire pour ces traçages n'est plus opérationnel. La commune propose d'acheter un traceur pour 1 400 €, le club continuera d'effectuer les traçages. Il est proposé d'augmenter l'opération 40 stade municipal de ce montant.

La subvention TNE (Territoires Numériques Educatifs) a été acceptée. Une prise en charge à hauteur de 70% devrait être appliquée pour l'équipement d'ordinateurs, de tablettes et d'écrans tactiles ou vidéoprojecteurs pour les deux écoles. Ces équipements se montent en estimation la plus haute à 35 123 € HT, qui seront financés par la subvention, les crédits réservés de 2022 et ceux de 2023 non consommés.

La commune avec les augmentations du SMIC et l'application des points indiciaires supplémentaires sur l'année 2023 a vu sa masse salariale augmentée, il convient d'abonder le chapitre 012 de 30 000 €.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

L'ensemble de ces biens sera financé par des recettes supplémentaires (subventions, augmentation des recettes cantine/garderie, fonds du département...), des crédits d'opération d'investissement non consommés et une partie de crédits nouveaux.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	94 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7067 : Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
R-747888 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	124 000,00 €	0,00 €	124 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	94 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	94 000,00 €
D-204422 : Subv. nat. pers. droit privé - Bâtiments et installations	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2111 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €
R-1323 : Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 200,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 200,00 €
D-2111-22 : ACQUISITIONS FONCIERES	0,00 €	54 030,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21311-12 : MAIRIE	0,00 €	30,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-19 : BATIMENTS COMMUNAUX	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-29 : ESPACES PUBLICS	0,00 €	240,00 €	0,00 €	0,00 €
D-215731-50 : EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	0,00 €	40 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21831-34 : ECOLE	0,00 €	29 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-11 : SALLE DES FETES	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-40 : STADE MUNICIPAL	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 300,00 €	126 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 300,00 €	127 000,00 €	0,00 €	123 700,00 €
Total Général		247 700,00 €		247 700,00 €

Charles VIZQUEL : Afin de garder des familles sur la commune, je suis gêné de voir que l'on prend sur les familles alors que l'on n'est pas en déficit sur la cantine !

Sébastien Blain : On a déjà mis beaucoup sur les écoles.

Le Maire : il s'agit là d'un autre débat qui n'est pas à l'ordre du jour. Ce qui est présenté n'est pas un bénéfice car on n'a pas le budget total, c'est juste une décision modificative pour augmenter le compte.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les virements et affectations des crédits présentés.

Adopté à l'unanimité.

10. Clôture du Budget Lotissement « Le Marron ».

Le dernier lot ayant été vendu, il est proposé de rembourser dans la totalité l'emprunt contracté pour la réalisation du lotissement Le Marron (42 677.02 € en capital et 69.44€ en intérêts).

Afin de clôturer ce budget, des écritures comptables réelles et d'ordres sont nécessaires à la fois sur le budget du lotissement mais aussi sur le budget principal Commune.

Le budget Lotissement « Le Marron » rapporte au final 239 973.04 € à la commune.

Des décisions modificatives sur les deux budgets sont nécessaires.

En parallèle, il convient de prendre une délibération pour acter la cessation d'activités sur ce budget. La clôture du budget sera opérationnelle au 31/12/2023.

Le Maire souligne la belle finalité du projet et félicite l'ancienne équipe.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les virements et affectations des crédits suivants :

Sur le budget Lotissement Le Marron

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-667348 : Subventions de fonctionnement aux autres communes	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-168741 : Autres dettes - Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 700,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	37 700,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	37 700,00 €
Total Général		37 700,00 €		37 700,00 €

Adopté à l'unanimité,

Sur le budget principal (DM n°5) :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0,00 €	202 273,04 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	202 273,04 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-76821 : Excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	239 973,04 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	239 973,04 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	239 973,04 €	0,00 €	239 973,04 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 700,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 700,00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1328 : Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 700,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	37 700,00 €
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	37 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	75 400,00 €	0,00 €	75 400,00 €
Total Général		315 373,04 €		315 373,04 €

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal acte la cessation d'activités du budget lotissement « Le Marron » avec effet au 31/12/2023.

Adopté à l'unanimité.

11. Convention avec l'association APPUI.

L'association APPUI nous permet de recruter des agents pour des remplacements ou des accroissements temporaires d'activités. Jusqu'ici, elle nous proposait un contrat pour chaque besoin. A partir de 2024, l'association propose de signer une convention générale qui permettra à la collectivité de solliciter l'association à tout moment et selon nos besoins sans nécessité de signer un contrat à chaque demande.

La convention est prévue du 8/01/2024 au 31/12/2024.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention avec l'association APPUI.

Le Maire se retire du vote.

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Total : 24

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention :

Adopté à l'unanimité.

12. Règlement intérieur pour les locations des salles.

Afin de mieux cadrer l'utilisation de nos salles (salle des fêtes et salle socio-éducative), il est proposé de mettre en place un nouveau règlement.

Sur proposition de Christophe BIASON, adjoint à l'animation, et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le règlement intérieur pour la location des salles.

Adopté à l'unanimité.

POUR INFORMATION

13. Gendarmerie : présentation des actions réalisées sur l'année 2023.

Présentation en début de séance.

Présentation du bilan par le lieutenant LEBLANC, commandant de brigade de Jaunay-Marigny La Gendarmerie de Jaunay-Marigny se porte bien après une année 2022 compliquée, présence de 24 agents au 02/01/2024.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

La brigade est une circonscription très sollicitée notamment avec le lac de Saint-Cyr et les activités de l'Aréna, du Futuroscope...

Circonscription incomparable par rapport à sa situation.

Sur la circonscription :

1500 interventions sur 2023 : augmentation dans les violences intra familiale.

130 gardes à vue contre 100 en 2022

Augmentation des cambriolages y compris sur la commune mais avec un nombre toutefois inférieur aux autres communes environnantes. En juin 2023, interpellation de jeunes sur la commune.

Augmentation des interventions pour tapage (le tapage n'existe pas que la nuit).

Pas d'accident mortel, mais le nombre d'accidents est en hausse.

Le Lieutenant insiste à ne pas hésiter à informer la gendarmerie avec « Tranquillité vacances », « voisins vigilants », « participations citoyennes » ...

Hugo GITTON : Notre commune est très étendue et les associations citoyennes ne sont pas forcément très au courant des faits en temps réel. N'y a-t-il pas un moyen de faire circuler rapidement l'information ?

Le lieutenant Leblanc : Chaque commune travaille différemment. Mais on peut mettre des choses en place comme des groupes sur « whatsApp » ou utiliser « Localité » (référence sur le site de la commune). Un travail sera fait sur les remontés d'information l'année prochaine.

Hugo GITTON : Concernant les atteintes à l'environnement, peut-on toujours solliciter le Major Martin ?

Le lieutenant Leblanc : Chaque gendarme de la brigade peut avoir une qualification ou spécialité différente. L'environnement est de la compétence du Major Martin, mais il intervient surtout en tant que conseil sinon cela lui prend trop de temps.

« masecurite.interieur.gouv.fr » : apporte beaucoup d'informations : plaintes, démarches...

Déclaration sur « PHAROS » pour des fraudes en lignes.

Prochain temps fort : les JO 2024 avec le parcours de la flamme le 25 mai au Futuroscope !

14. Prime pouvoir d'achat :

Le Décret n° 2023-1006 du 3 octobre 2023 est entrée en vigueur le 2 novembre 2023, elle permet l'application d'une prime exceptionnelle forfaitaire mais facultative. C'est à la collectivité de faire son choix.

Le Maire a demandé d'y travailler depuis mi-novembre.

Au vu des recettes supplémentaires et par rapport au travail produit par nos agents, il est proposé d'affecter cette prime exceptionnelle avec application des montants maximum (800 € pour le plus haut). Elle est proratisée au temps de travail, à la durée du contrat, il faut être recruté avant le 1 janvier 2023. Les montants s'échelonnent de 300 € à 800 € bruts en fonction de la rémunération perçue par l'agent sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 Elle s'applique pour une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € brut sur cette même période.

Sur 36 agents :

55.55% seraient sur la base la plus haute de 800 €

19.99% sur la base du dessus soit de 700 €

8.33% sur la base la plus basse soit 300€

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

16.66% ne sont pas éligibles soit 6 agents : 3 viennent d'être embauchées que depuis septembre 2023, 1 agent ne rentre pas dans le cadre et 2 apprentis. Pour les apprentis, la collectivité travaille pour pouvoir leur remettre quelques choses.

Jacky SZUNIEWIEZ : Lors d'un passage au service technique, les agents en avaient parlés. J'avais pour intention de vous en faire part.

Gervais DESFEUX : Combien cela va coûter à la commune ?

Pascal GALARD : 19 188 € brut soit chargé environ 30 000 €.

Gervais DESFEUX : Nous n'avons pas de vision de l'ensemble du budget. Je ne voudrais pas que l'on me dise que l'on ne peut pas faire des choses notamment pour les écoles parce que ça restreint la capacité de la Commune.

Karine HERMOUET : On a beaucoup d'agents à temps réduit, je suis donc très favorable.

Vote de principe

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Total : 24

Votants : 24

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 3 Gervais DESFEUX, Caroline DEFRESSINE, Charles VIZQUEL

15. Demande du foot : Est-il possible que 7 joueurs accompagnés de leurs compagnes puissent passer leur réveillon dans les locaux du foot ?

Le conseil donne un avis défavorable.

16. Golf et restaurant du Lac :

La réunion du mercredi 13 décembre 2023 a permis de confirmer le nom du repreneur du golf et du restaurant. Il s'agit de la société LINUS dirigé par Mr Richard LAZUROWICZ.

7 entités avaient été intéressés et seulement 2 ont fait une proposition.

Coût du rachat : 2,035 millions d'euros avec reprise de 18 employés sur 28. Le personnel a été prévenu. Les agents restants sont accompagnés, ils pourront postulés au camping ou au lac. Le SMAPS ne souhaite aucun licenciement.

L'exploitation commencera à partir du 1^{er} mai 2024.

Il faudra prévoir un changement des statuts du SMASP pour sortir le golf et le restaurant. La DSP la SAGA finit fin avril et le SMASP reprendra le lac et le camping en régie.

Des responsables seront recrutés pour gérer ces éléments.

Marchés Estivals : réunion début janvier. Jusqu'à fin avril ce sera la SAGA.

17. Remerciements

Christophe BIASON, adjoint à l'animation, présente ses remerciements à toute l'équipe qui a réalisé le 16^{ème} bulletin, remerciements aux élus et bénévoles sur ce mandat et sur les mandats d'avant avec un remerciement particulier à Nina Garde. L'année prochaine, on partira sur autre chose.

Remerciement pour le spectacle de Noël avec un remerciement particulier à Mickaël qui est à la fois réalisateur, créateur, acteur... et à l'APE de Beaumont.

MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Jacky SZUNIEWIEZ : rappel du 2^{ème} prix au concours « Villes et villages fleuris ».

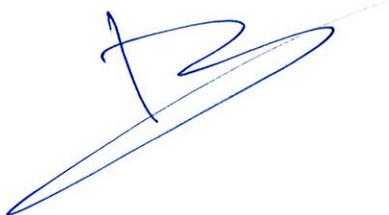
Le Maire remercie toute l'équipe pour le travail sur cette année avec beaucoup d'échanges et de travaux en commission et de projets, remerciement aussi aux services qui ont su travailler dans un contexte difficile notamment au niveau des recrutements et où malgré les absentéismes, les agents sont restés investis et motivés et où les absences ne se sont pas vues.

Remerciements sur l'ensemble des agents pour le travail traité en temps et en heure.

Merci à toutes et tous, à l'année prochaine et bonne fête de fin d'année à vous et à vos familles.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 23h05
La date du prochain conseil municipal n'est pas encore prévue.*

*Le Maire
Nicolas REVEILLAULT*



*Le secrétaire
Maryse CHEVALIER*

